

Réunion ordinaire du jeudi 16 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le jeudi 16 mars, à 21h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 mars 2017, s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie. La séance était publique et présidée par M. Alain DESCOUSSE, Maire,

Etaient présents : Mmes, MM. DESCOUSSE Alain, BARRIEU Christiane, LAPEYRE Guy, RIVIERE Pascale, SOLANA-LASSALLE Maryline, BIAUTE Philippe, CLAVERIE Floriane, FIEFVET Guillaume, GUILLORY Laurence, DOZE Marlène, LAURY Olivier, PEYRET Jean-Jacques, RAGARU Agnès.

Conseillers excusés : PETIT René, pouvoir à Mme Christiane BARRIEU
DESPAX Véronique

Secrétariat de séance : M. le Maire propose la candidature de Mme RIVIERE Pascale. .
Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 13 (arrivée de Mme Dozé juste après le vote)
Mme RIVIERE est désignée.

M. le Maire remercie Mme MOUNE, Trésorière de Vic Fezensac, de sa présence et propose de modifier l'ordre habituel de la séance en commençant par les votes des comptes de gestion et des comptes administratifs.

M. le Maire confie ensuite la présidence de séance à Mme Christiane BARRIEU.

Mme Moune présente le résultat du **budget communal** tel qu'il ressort du compte de gestion : En section de fonctionnement, le résultat est excédentaire de 658 293.05 € et en section d'investissement, il est déficitaire de 173 855.29 €, soit un résultat global de + 484 437.76 €.

Mme Moune fait ensuite la présentation des résultats du **budget assainissement** qui s'élèvent à + 106.632.70 € en fonctionnement et +70 125.24 € en investissement, soit un résultat d'ensemble de + 176 757.94 €.

Les résultats du **budget du restaurant de la Halle** font ressortir un excédent de fonctionnement cumulé de 7 472.76 € et un déficit d'investissement de 3 955.45 €, soit un résultat d'ensemble de +3 517,31 €.

- Mme RIVIERE fait la présentation du **compte administratif du budget de la commune** qui présente les mêmes résultats que le compte de gestion de la trésorerie.

| | Résultats N-1 | Dépenses | Recettes | Résultats cumulés | Restes à réaliser | Totaux |
|----------------|--------------------|-------------------|---------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| Fonctionnement | 327 652.93 | 974 188.25 | 1 304 828.37 | 658 293.05 | - | 658 293.05 |
| Investissement | -104 821.68 | 461 928.82 | 392 895.21 | - 173 855.29 | -189 863.00 | -363 718.29 |
| TOTAL | +222 831.25 | 512 259.43 | 1 697 726.58 | 484 437.76 | -189 863.00 | 294 574,76 |

Mme BARRIEU demande au conseil de se prononcer sur le compte administratif.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 1 (Mme RAGARU), Pour : 13

Le compte est adopté.

- Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ces résultats.

Mme RIVIERE propose au conseil municipal:

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 pour 363 718.29 € en section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir les besoins de financement apparaissant à la clôture de l'exercice 2016 après intégration des restes à réaliser.

- de reprendre l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 disponible après cette affectation soit 294 574.76 € au compte 002 et de reprendre le déficit d'investissement au compte 001 pour son montant de 173 855.29 €.

Mme BARRIEU demande au conseil de se prononcer sur l'affectation du résultat du budget communal.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 1 (Mme RAGARU), Pour : 13

La délibération est adoptée.

- Mme RIVIERE présente ensuite le **compte administratif du budget assainissement** de la commune qui présente les mêmes résultats que le compte de gestion de la trésorerie.

| | Résultats N-1 | Dépenses | Recettes | Résultats cumulés | Restes à réaliser | totaux |
|----------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Fonctionnement | 99 851.61 | 58 507.49 | 65 288.58 | 106 632.70 | | 106 632.70 |
| Investissement | 88 128.56 | 57 827.62 | 39 824.30 | 70 125.24 | -3 725.00 | 66 400.24 |
| TOTAL | 187 980.17 | 116 335.11 | 105 112.88 | 176 757.94 | -3725.00 | 173 032.94 |

Mme BARRIEU demande au conseil de se prononcer sur le compte administratif, le compte est adopté.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 1 (Mme RAGARU), Pour : 13

- Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter ces résultats.

La section d'investissement ne présentant pas de déficit, il est proposé au conseil municipal:

- de reprendre l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 soit 106 632.70 € au compte 002 et de reprendre l'excédent d'investissement au compte 001 pour son montant de 70 125.24 €.

Mme BARRIEU demande au conseil de se prononcer sur l'affectation du résultat du budget assainissement.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 1 (Mme RAGARU), Pour : 13

La délibération est adoptée.

- Mme RIVIERE présente ensuite le **compte administratif du budget restaurant de la Halle** qui présente les mêmes résultats que le compte de gestion de la trésorerie.

| | Résultats N-1 | Dépenses | Recettes | Résultats cumulés | Restes à réaliser | totaux |
|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-------------------|-------------------|-----------------|
| Fonctionnement | 5 201.61 | 3 427.77 | 5 698.92 | 7 472.76 | - | 7 472.76 |
| Investissement | -2 464.31 | 3 955.45 | 2 464.31 | -3 955.45 | - | -3 955.45 |
| TOTAL | 2 737.30 | 7 383.22 | 8 163.23 | 3 517.31 | - | 3 517.31 |

Mme BARRIEU demande au conseil de se prononcer sur le compte administratif du restaurant.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 1 (Mme RAGARU), Pour : 13

La délibération est approuvée.

- Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ces résultats.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 pour 3 955.45 € en section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir les besoins de financement apparaissant à la clôture de l'exercice 2016.

- de reprendre l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016, déduction faite de la somme affectée précédemment, soit 3 517.31 € au compte 002 et de reprendre le déficit d'investissement au compte 001 pour son montant de 3 955.45 €.

Mme BARRIEU demande au conseil de se prononcer sur l'affectation du résultat du budget restaurant de la Halle, la délibération est adoptée par

Vote : Contre : 0, Abstentions : 1 (Mme RAGARU), Pour : 13

Mme Moune quitte la séance.

La séance reprend selon son schéma habituel. M. le maire reprend la présidence de séance.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 02 février 2017 :

Le compte rendu est adopté sans observation.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 14

Ordre du jour :

- **Informations diverses :**

Monsieur le Maire fait part des remerciements des familles endeuillées :

- Famille SERIS et AMADE pour le décès de Marie Rose AMADE

Monsieur le Maire informe le conseil de son intention de recruter un jeune dans le cadre d'un **emploi d'avenir**. Ce type de contrat permet à un jeune de moins de 26 ans de bénéficier d'une formation tout en étant intégré dans une équipe de travail et payé au SMIC. L'Etat rembourse pour une commune 75% du salaire versé.

Pour la commune, cela permettrait de faire face au surcroît de travail manuel lié au passage au zéro phyto avec notamment le retour au désherbage manuel ou thermique et de permettre à un jeune sans formation d'obtenir une qualification.

- **Comptes rendus :**

Monsieur le Maire fait le **point sur les travaux**, pour la Rue Saint Nicolas les opérations sont terminées et la réception des travaux est prévue pour le 17 mars.

En ce qui concerne la salle de judo, les travaux ont pris du retard, actuellement le gros œuvre est terminé et la pose du bac acier est réalisée.

Pour les opérations de préparation de l'adressage, Christiane BARRIEU et Guy LAPEYRE ont fait le tour de la commune pour repérer les panneaux existants et ceux qu'il faudra installer. Après cette visite, il ressort que très peu de voies devront être nommées et qu'une trentaine de panneaux devront être installés.

Mme Agnès RAGARU fait le compte rendu du comité syndical du **SIAEP de VIC FEZENSAC**. A l'occasion de cette réunion, le président a rendu compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations, le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé et la tarification 2017 a été fixée. Le prix de l'abonnement annuel reste inchangé à 67.20 € mais le prix du M3 d'eau passe de 1.03 € à 1.10 €. La taxe sur la pollution domestique passe de 0.315 à 0.32. Les prix des travaux effectués en régie ont été revalorisés.

Le renouvellement des délégués du syndicat auprès de Trigone était à l'ordre du jour car à la suite de la modification des statuts de Trigone, la syndicat doit avoir 1 délégué titulaire et un suppléant au lieu de 2 titulaires et 2 suppléants auparavant. M. Dalla Védove a été élu malgré la candidature du président du SIAEP M. Dupuy.

M. le Maire indique qu'il a reçu un courrier de la **fédération des chasseurs du Gers** dans lequel cet organisme explique qu'il souhaite contribuer à la reconstruction des habitats de la petite faune sauvage en favorisant la plantation d'arbres et de haies champêtres. Il propose une aide technique et financière pour ce type de projet.

M. le Maire fait part des nouvelles modalités de **permanence de la trésorerie à Jégun**. La trésorerie de Vic viendra deux demi-journées par mois faire une permanence dans les locaux de la Communauté de Commune. Le président Montaugé a donné son accord ainsi que le Directeur Départemental des Finances Publiques qui a précisé que cette ouverture pourrait être revue à la baisse en cas de faible fréquentation, ou augmentée en période d'activité impôts.

M. Philippe BIAUTE présente l'actualité de la **communauté d'agglomération Grand Auch-Cœur de Gascogne**. Le jeudi 23 mars un conseil communautaire se réunira pour voter les comptes administratifs 2016 et les budgets 2017. Il indique aussi que les bureaux de Jégun vont voir leur activité de maison des services au public renforcée avec des intervenants plus nombreux : CAF, ADIL, CRAM-CARSAT, pôle emploi, Trésorerie que ce soit par la présence de représentants ou par des visio-conférences afin d'éviter des déplacements à Auch.

M. le Maire annonce que M. Dance, maître d'œuvre pour l'**assainissement**, vient à la mairie le 29 mars et qu'une réunion sera organisée dans le courant de la deuxième quinzaine d'avril avec tous les intervenants sur l'assainissement : SATESE, police de l'eau... Cette première tranche de travaux est évaluée à 280.000 €.

Pour le projet de **l'école primaire, une réunion d'échange** est programmée pour le 21 mars à 17H, avec les personnels enseignants, les représentants des parents d'élèves et le maître d'œuvre.

Mme Christiane BARRIEU présente le compte rendu du conseil d'école du 16/03/2017. Le maintien des 6 classes est acquis pour la prochaine rentrée scolaire. Les effectifs seront de 117 enfants, plus 8 très petite section qui ne sont pas comptabilisés par l'Académie.

La coopérative scolaire devrait présenter un solde en fin d'année scolaire de l'ordre de 2500 € et a reçu de l'association des parents d'élèves une subvention de 2500 € plus 365 € pour prendre en charge les repas de deux classes pour la sortie à la colline des marmottes du 23 mai. Les sorties piscines sont prévues en avril et deux sorties vélos sont prévues en juin et juillet. L'intégration des enfants de Lescout se fait dans de très bonnes conditions.

- **Délibérations :**

Avenant salle de judo :

Monsieur le Maire explique qu'à l'occasion des travaux dans la salle de judo, le lambris recouvrant la partie basse des murs s'est révélé endommagé, il propose de le remplacer par un doublement en placo jusqu'au plafond afin d'améliorer l'isolation de la salle. La plus value sera de 4 735 € HT. Il demande au conseil de se prononcer sur la signature de cet avenant.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 1 (Mme RAGARU), Pour : 13

Indemnités des élus :

M. le Maire précise que les évolutions d'indice dans la fonction publique ont conduit à ce que l'indice brut 1015 qui jusque là servait de base au calcul des indemnités n'est plus l'indice terminal, pour éviter des discordances avec la délibération de calcul des indemnités et cet indice terminal susceptible de modifications, il est proposé de laisser les pourcentages actuels mais de préciser que ce sera sur la base de l'indice terminal de la fonction publique et non plus sur la base de l'indice 1015.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 14

Crédits pour dépenses d'investissement :

Mme RIVIERE indique qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits sur le compte 203 Etudes afin de pouvoir payer des frais d'études (judo et école) devant être réglés avant le vote du budget. Cette procédure est possible dans la limite du quart des crédits ouverts en dépenses réelles hors emprunt au budget précédent. Elle indique que la somme de 2 703 € devrait être ouverte selon cette procédure

Vote : Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 14

Approbation modification simplifiée du PLU:

M. le Maire propose au Conseil d'approuver la modification simplifiée du PLU visant, suite à la rectification d'erreurs matérielles, à rendre la parcelle de M. Sanvicente constructible et non frappée de réservation.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 14

M. le Maire informe le conseil du départ de M. Romain BOUZIGON du logement communal qu'il occupait Bd du Nord, Jérémy BOUZIGON, son frère, reprend le logement. Résidence de l'acacia, une personne handicapée devrait s'installer dans le logement occupé précédemment par M. USIETO.

- **Questions diverses :**

M. FIEFVET fait part d'une demande de Mme DROUILHET de mettre du point à temps sur son trottoir.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 23H15.